

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

### 1. AMORTISSEMENT DES TRAVAUX ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE

A la demande de Madame le Receveur, et considérant que les travaux de réalisation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur sont totalement terminés, il y a lieu de procéder aux écritures comptables d'amortissement. Le CM, à l'unanimité, décide que les travaux de gros œuvre, pour un montant de 533 670,63 €, feront l'objet d'un amortissement sur 30 ans ; les postes de gestion, ordinateur et système d'alarme pour un montant de 15 595,77 € sur 5 ans soit un amortissement global annuel arrondi à 20 910 €; décide que les subventions d'équipement correspondant à l'investissement d'un montant de 302 364 € feront l'objet d'un amortissement sur 30 ans, soit 10 079 € par an. Les lignes budgétaires seront inscrites dès l'exercice 2009.

### 2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 ET DES BUDGETS ANNEXES : Lotissement – Ancien Hôtel de l'Union –Chaufferie - Assainissement.

Pour le budget communal, le CM vote ( 10 voix pour et 5 voix contre) et arrête pour 2009 les dépenses à la somme de 1 767 250 €, les recettes à la somme de 1 767 250 € dont 859 190 € en fonctionnement et 908 060 € en investissement. Ce budget intègre essentiellement le programme de maintien du commerce « Petit Casino » par l'acquisition et l'aménagement du bâtiment « Le Cheval Blanc » pour un montant de 215 500 €, les travaux de mise aux normes des installations du stade pour un montant de 136 000 €, la restauration des fresques de l'église pour un montant de 60 500 €, un programme de gros entretien de voirie pour un montant de 80 000 €, l'acquisition de broyeurs pour un montant de 30 500 €. Les travaux de réaménagement d'anciens logements communaux, de la cantine, de la serre sont inscrits de même que la construction de 4 cases supplémentaires dans le columbarium. Les subventions correspondantes sont sollicitées. L'aménagement du carrefour du Cheval Blanc et de la Place de l'église feront l'objet, avec d'autres projets, d'un nouveau Contrat Communal d'Aménagement de Bourg à partir de 2010. Les taux des quatre taxes communales votés à l'unanimité restent les mêmes qu'en 2008, soit 5,25 % pour la taxe d'habitation, 6,66 % pour le foncier bâti, 20,83 % pour le foncier non bâti et 10,54 % pour la taxe professionnelle.

Le budget du **Lotissement** s'équilibre en fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 221 760 €; il est en suréquilibre pour la section d'investissement (57 970 € en dépenses et 196 027 € correspondant au stock en recettes). A l'issue de la vente totale des terrains (il en reste un), la différence entre le coût réel et le produit de la vente des lots sera supportée par le budget communal.

Le budget annexe concernant l'**Hôtel de l'Union** est arrêté tant en dépenses qu'en recettes à 66 669 € dont 43 467 € en fonctionnement et 23 202 € en investissement.

Le budget annexe pour la **chaufferie** s'équilibre en dépenses et recettes pour le fonctionnement à 68 207 € pour l'investissement à 160 100 €. Les écritures d'amortissement sur travaux et subventions sont inscrites à ce budget. Pour le budget **assainissement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 334 788 € dont 41 894 € en fonctionnement et 292 894 €. Il inclut exclusivement les travaux d'assainissement : eaux usées et eaux pluviales au niveau du carrefour Le Cheval Blanc pour un montant estimatif de 265 000 € qui nécessiteront la souscription d'un emprunt à hauteur de 140 000 €.

Les budgets annexes sont votés à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation de la « Maison Passive » :** Monsieur le Président ainsi que le Directeur du CPIE viennent présenter le projet : maison à structure bois avec une isolation répondant aux normes RT 2020. Toutes les nouvelles technologies en terme de construction sont prises en compte pour générer d'importantes économies de chauffage. L'initiative est proposée à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et l'étude : 30 000 € en vue de la labellisation, financée par différents partenaires, devrait être terminée fin 2009. Le projet répond à des critères économiques, sociaux et écologiques pour bénéficier de fonds européens. Les communes candidates à l'accueil d'une telle construction « témoin » sur leur territoire devront faire acte courant décembre 2009. Les élus remercient les intervenants pour leur présentation.
- **Vente de terrains lieudit La Tuilerie :** après consultation des services de la Sous-Préfecture sur la validité de l'application de la délibération 2003-16, mise en doute par la parution de la loi du 13.08.2004, il s'avère que la cession dans les termes du 24 avril 2003 reste possible. L'authentification chez le notaire de la vente à BERRY- WOOD devrait intervenir prochainement.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 avril 2009 à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE.**